

M. Knight: Je demande aux députés conservateurs de la Chambre, face à un gouvernement minoritaire, de bloquer ce genre de bill. Ils nous demandent d'appuyer ce qu'eux-mêmes et la minorité libérale vont appuyer. En cette période d'équilibre politique, ils vont exercer leurs pouvoirs pour permettre à deux personnes d'exercer les leurs sur les gens de leur province, les nommer à l'autre endroit plutôt qu'en faire des membres élus, responsables et représentatifs des régions du Nord.

Selon moi, durant la prochaine décennie, les régions du Nord occuperont le centre de toutes les controverses politiques, économiques et sociales qui se présenteront dans cette Chambre. Et cela, à cause des ressources et de l'exploitation minière éventuelles dans ces régions. Compte tenu de cela et de l'intérêt des habitants de ces régions, nous ne pouvons nous permettre de nommer des gens qui ne soient pas responsables à la population locale pour veiller sur les intérêts de celle-ci. A mon avis, durant la prochaine décennie, ces régions revêtiront une importance telle que le député du Yukon, le député des Territoires du Nord-Ouest, ou leurs successeurs, quels qu'ils soient, pourraient fort bien assister à plus de débats sur leurs régions qu'il y en a aujourd'hui sur les wagons couverts. Je crois que c'est là le genre de débats qu'il sera donné au pays d'entendre. La vision du Nord dont parlait le très honorable député de Prince Albert deviendra de plus en plus d'actualité lors de la prochaine décennie.

Les gens qui vivent là-bas maintenant, ceux qui en ont fait leur mode d'existence et ceux qui ont toujours vécu de cette façon devraient avoir, dans cette Chambre, des représentants responsables et élus que l'on pourrait rappeler au besoin, plutôt que d'avoir deux titulaires nommés à Ottawa pour six mois, dont ils en passeraient quatre en Floride et deux pour se préoccuper du sort des gens du Nord.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, avant que le député ne reprenne son siège, pourrais-je lui poser une question?

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): Le député est-il d'accord?

M. Knight: D'accord.

M. Nielsen: Étant donné que, bon gré mal gré, nous devons nous accommoder de la présence de l'autre endroit, que d'autres parties du Canada y sont représentées, qu'il n'est pas encore aboli et qu'il fait partie du Parlement du Canada, le député refuserait-il à ces deux territoires du Nord d'être représentés dans cette partie-ci du Parlement, en attendant que l'autre endroit soit aboli?

M. Knight: Monsieur l'Orateur, le député sait-il que notre parti n'est pas représenté à l'autre endroit. Quoiqu'il puisse en penser, le Sénat ne représente pas tout l'ensemble de la population, peu importe si les titulaires viennent de la Saskatchewan, des Territoires du Nord-Ouest ou du Territoire du Yukon. Le meilleur service que nous puissions rendre aux Canadiens ordinaires serait d'abolir cet endroit-là une fois pour toutes.

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, si le bref débat que nous engageons aujourd'hui n'apporte rien d'autre, du moins il place la Chambre dans l'optique qui lui convient puisque de toute évidence, alors qu'un ministériel parraine le bill, ses seuls défenseurs semblent siéger à l'endroit que ces gens aiment parfois désigner sous le nom de banquettes de l'opposition officielle. C'est là, à mon avis, une preuve des plus marquantes qu'ici, au Parlement, ce sont les libéraux et conserva-

Le Sénat

teurs progressistes qui siègent réellement d'une part de la Chambre et que ceux d'entre nous qui nous nous trouvons de ce côté-ci formons vraiment l'opposition.

Quoi qu'il en soit, c'est le président du Conseil privé (M. MacEachen) qui a présenté ce bill et dans ses quelques commentaires de présentation il a souligné que ce n'était pas la première fois dans l'histoire canadienne qu'on proposait de nommer au Sénat des représentants des Territoires du Nord-Ouest. Cela m'a rappelé qu'il fut un temps où ce que nous appelons parfois la ville reine des plaines était la capitale des Territoires du Nord-Ouest et que ma mère y a fait son école normale pour enseigner dans les Territoires du Nord-Ouest. Je ne me souviens pas qu'elle l'ait jamais mentionné, mais je suppose qu'en ce temps-là elle avait au Sénat quelqu'un qui représentait les Territoires du Nord-Ouest.

• (2100)

Le moment arriva où, peu de temps après ma venue parmi les Canadiens, sont nées les provinces d'Alberta et de Saskatchewan et toute idée d'une représentation des Territoires du Nord-Ouest à la Chambre haute a paru disparaître en même temps. Je dois avouer qu'à mon humble avis, ni l'un ni l'autre des territoires n'a souffert matériellement ou spirituellement dans l'intervalle parce qu'il n'avaient pas de porte-parole officiel à l'autre endroit.

Le député de Yukon (M. Nielsen) a longuement parlé d'un Parlement canadien entièrement représentatif et comptant un nombre suffisant de députés des Territoires. Cela m'a fait penser à la représentation à l'autre endroit. La province dont je suis originaire compte six sénateurs comme l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba. Si on veut prétendre que la Colombie-Britannique est entièrement représentée à l'autre endroit, je serais porté à répondre que c'est une représentation satisfaisante, mais qu'elle n'est certes pas complète et ne se fonde sur aucun facteur démographique.

Il me semble étonnant que, durant la vingtaine d'années où j'ai siégé en cette enceinte, pour autant que je m'en souviens, je n'ai jamais entendu aucun député de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan ou du Manitoba prendre la parole à la Chambre pour se plaindre que les provinces de l'Ouest n'étaient pas représentées de façon satisfaisante à l'autre endroit. Le plaidoyer éloquent du député du Yukon au sujet de la pleine représentation pour la population des Territoires me semble alors creux car évidemment—et la Chambre ne devrait pas l'oublier—la question de la représentation au Sénat signifie peu pour la population des quatre provinces de l'Ouest puisqu'aucun député de ces provinces, pour autant que je m'en souviens, n'a jugé bon de prendre la parole et de se plaindre d'une représentation insuffisante à l'autre endroit.

Par curiosité, j'ai fait un calcul rapide en me fondant sur le fait que le Nouveau-Brunswick qui compte dix représentants à l'autre endroit; je me suis demandé quelle y serait la représentation complète pour les provinces de l'Ouest. D'après le recensement de 1971, et en gardant la même proportion que le Nouveau-Brunswick, par rapport à la population, j'ai découvert que la Colombie-Britannique aurait 34 sénateurs, l'Alberta, 25, la Saskatchewan, 14 et le Manitoba, 14, soit un total de 87 sénateurs. Lorsque j'entendrais le député du Yukon et ses collègues conservateurs proposer que les quatre provinces de l'Ouest soient représentées par 87 sénateurs, alors je commencerai à